

aient jamais été tentés. Il est, comme nous l'avons déjà répété, le fondement de toutes les autres améliorations.

REVUE DE LA SEMAINE

Le 16 juin dernier, les artistes de Rome, faisant partie du cercle de Saint-Pierre, ont voulu présenter au Vénéré Pie IX, ce protecteur constant et éclairé des beaux-arts, quelques objets précieux de leur art respectif. Le jour venant, conduits par le professeur Tullii, ils se sont présentés au Vatican et ont accompagné leurs offrandes de l'adresse suivante lue par leur digne mentor :

« Très-Saint Père,

« Nous sommes amenés à vos pieds par l'anniversaire de ce jour où Dieu vous confiait les clés du Royaume des Cieux et vous élevait à la plus sublime dignité de la terre en vous adressant ces paroles vivifiantes : *Ecce constitui te super gentes et regna*. Par un événement nouveau dans les fastes de l'Eglise, nous célébrons aujourd'hui pour la vingt-huitième fois ce jour mémorable, et nous considérons avec étonnement toute l'immense succession de joies et de douleurs, de prospérités et de persécutions, qui, illustrant les fastes de votre Pontificat, vous a toujours fait paraître grand dans les jours de gloire et plus grand encore dans les jours de l'adversité. Ce merveilleux cachet de votre Pontificat si illustre par sa durée et par ses succès, la conservation de votre précieuse vie au milieu des tempêtes dont nous sommes horriblement battus, nous laissent envisager l'avenir avec une tranquille espérance ; nous portons vers lui nos regards qui se détournent avec horreur du présent état d'oppression et de bouleversement.

« C'est pourquoi en ce jour qui réveille dans nos cœurs des sentiments si divers, le Cercle de Saint-Pierre de la société de la jeunesse catholique italienne est heureux de déposer à vos pieds l'hommage de ses félicitations et l'assurance de son fidèle dévouement qu'il jure de vous conserver avec constance, quel que soit le cours des événements et de la fortune.

« Pour rendre en outre plus mémorable ce jour si cher à nos cœurs, notre Cercle a eu l'idée de créer une exposition d'objets d'art que nous vous prions, Très-Saint Père, d'accueillir comme une offrande qui, malgré son peu de valeur par elle-même, n'en est pas moins la sincère expression des sentiments de ceux qui les offrent à l'égard de Votre Personne sacrée. Ce projet ne nous a pas semblé inopportun, soit parce que nous avons espéré qu'il serait agréable à Votre Sainteté, qui en Souverain bienveillant a toujours eu à cœur les arts et en fut constamment le généreux protecteur ; soit parce que, tandis que les ennemis de Dieu et les vôtres prostituent les arts et s'en servent pour outrager la Religion et les bonnes mœurs, il était juste que les enfants demeurés fidèles à vous et à l'Eglise en consacraient le respectueux tribut au trône auguste de Pierre.

« Nous serons heureux, Très-Saint Père, si vous daigniez agréer cet hommage d'affection que vous offre dans ses travaux cette élite d'artistes catholiques et de membres du Cercle de Saint-Pierre, heureux d'avoir conçu et mené à bonne fin ce projet. Nous vous prions unanimement de vouloir bien, en témoignage de votre souveraine satisfaction, répandre sur nous tous vos bénédictions apostoliques. En nous obtenant les vertus d'en haut, cette bénédiction reflétera dans nos cœurs les sentiments qui nous unissent à votre personne sacrée et servira à nous tenir toujours éloignés des fils du Diable pour faire de nous les enfants de Dieu. »

Le Saint-Père se levant alors, dit l'*Echo de Rome*, a pro-

noncé un discours admirable par l'a-propos et l'énergie des sentiments. Il a déploré la spoliation de l'Eglise de Rome arrivée à un tel point que la majesté du culte en est atteinte et que le Vicaire de Jésus-Christ se voit privé des aides nombreux qui se formaient à la science apostolique dans l'ombre des cloîtres. »

« Mais en même temps il a exalté le dévouement de ceux qui par leurs largesses opposent une protestation perpétuelle à l'avidité des spoliateurs. Pour ceux-ci ils auront la fin qu'ils méritent, celle de tous leurs devanciers.

« A ce propos, le pape a fait une comparaison bien terrible et sur laquelle on ne saurait assez s'arrêter. Il a comparé les spoliateurs de l'Eglise à ces jeunes gens que, dans l'antiquité païenne, on choisissait parmi les plus beaux et les plus robustes de leur âge pour les offrir en sacrifice aux dieux irrités. Pendant un an, les victimes étaient engraisées aux frais du Trésor public ; on leur procurait tous les plaisirs, même les plus criminels ; en un mot, rien ne manquait à leurs passions. Que si, au bout de ce temps, la colère des dieux n'était pas apaisée, alors on les faisait monter, les yeux bandés, sur des chevaux indomptés, auxquels on couvrait également les yeux, et puis on les lançait dans une voie dont l'issue était un affreux précipice.

« Ainsi les spoliateurs de l'Eglise s'engraissent aujourd'hui des dépouilles des vierges du Christ et des apôtres de l'Evangile ; ils s'engraissent du sang des veuves et des orphelins, ils accumulent sur leurs têtes les malédictions de Dieu et des hommes. Mais le jour approché où, pressés par le déchaînement universel des passions, ils courront les yeux bandés vers l'abîme que des fléaux perfidement semés sur leurs pas leur ont caché jusqu'ici.

« Ce n'est là qu'un pâle résumé de l'énergique allocution du Saint Père, mais suffisant pour vous donner une idée de l'effet produit. »

— Les catholiques allemands ont tenu, le 24 juin dernier à Mayence, une assemblée regardée comme l'une des plus significatives que le catholicisme n'ait jamais eu en ce pays. Les discours qui y ont été prononcés et les résolutions adoptées, ont produit une sensation immense dans les cercles officiels et dans la presse libérale et la presse protestante.

Tous les orateurs qui ont élevé la voix dans la réunion de Mayence ont manifesté une grande confiance dans le prochain triomphe de la cause catholique en Allemagne et ont porté de rudes coups aux gouvernants du nouvel empire allemand.

Parmi les résolutions adoptées, voici celles relatives à l'Eglise et à l'Etat ; on y verra que les persécutions de Bismarck n'ont pas encore eu le pouvoir de baillonner les populations restées fidèles au Saint-Siège :

« 1o. L'Eglise catholique est, de droit divin, une société indépendante, et, comme unique Eglise universelle de Jésus-Christ, elle a le droit d'exister publiquement dans tous les pays, et tout Gouvernement a pour devoir de la protéger.

« 2o. Le système politico-ecclésiastique que les partis s'efforcent d'établir est en opposition directe à la constitution de l'Eglise catholique, établie de Dieu, sanctionnée par les siècles, reconnue par les Etats et garantie par la loi des nations.

« 3o. Le pouvoir ecclésiastique, sacerdotal et pastoral remis par Jésus-Christ au Pape et à l'évêque ne peut être ni aboli ni diminué par aucune loi de l'Etat.

« 4o. L'Eglise et l'Etat doivent, dans les desseins de Dieu, vivre en bonne harmonie. La séparation des deux pouvoirs